



Contrat de rivière
Haute-Dordogne

Lettre d'information n°4

Mai 2007



En cette quatrième année du Contrat de Rivière, d'importants travaux ont démarré qui devraient contribuer à la reconquête de la qualité de l'eau du territoire : réhabilitation de la station d'épuration du SIVOM Haute Dordogne sur l'amont de la Dordogne, réhabilitation du système de traitement des eaux usées de Merlines Eygurande sur le Chavanon, la création d'une unité de traitement pour la laiterie Walchly sur la Rhue....

D'autres travaux vont démarrer en 2007-2008 concernant l'amélioration de la gestion des effluents des exploitations agricoles fromagères du territoire. La mise en œuvre du programme débutera d'ici la fin de l'année 2007 avec un objectif de résultat à atteindre.

Malgré un bilan de la qualité des eaux décevant en 2004 et en 2005, dû à des apports en azote et en phosphore importants, nous devons persévérer dans nos efforts collectifs, voire redoubler d'énergie, pour atteindre nos objectifs et pour garantir aux générations futures un territoire de qualité, attractif, où il fait bon vivre!

A un an de la fin du contrat, il reste encore beaucoup de travail à accomplir dont notamment la réalisation des travaux d'assainissement sur les communes de Bagnols, Champs sur Tarentaine, Chastreix, Condat, Eglise neuve d'Entraigues, La Bourboule, Le Claux, Le Mont Dore, La Tour d'Auvergne, St-Bonnet de Condat, St-Sauves, et la réalisation de travaux emblématiques comme la réhabilitation des sources de la Dordogne.

C'est pourquoi je me permets de vous solliciter tous, usagers, collectivités, associations, professionnels et socio-professionnels pour être les ambassadeurs de la rivière Dordogne. Je pense tout particulièrement à tous les maîtres d'ouvrages du territoire pour que, ensemble, vous engagiez les actions et travaux prévus dans le programme du contrat de rivière. Il nous reste un an pour décider de ce que l'on va faire pour l'avenir et comment l'on souhaite l'engager.

Je vous remercie pour votre mobilisation qui, je l'espère, sera active et permettra de prolonger la dynamique engagée sur le territoire.

Gérard BETENFELD

Vice-Président du Conseil Général
du Puy de Dôme

Président du Comité de Rivière Haute Dordogne

Une laiterie qui a tout compris

Effluents fromagers : un programme innovant en marche

Interview de Danielle MULLER, Présidente du SIVOM Haute Dordogne

Les pieds dans l'eau le long du Chavanon

Un rassemblement autour de la retenue de Bort les Orgues

Baignades interdites: passons à la vitesse supérieure pour améliorer la qualité des eaux

Sous l'aile du dragon

Check-up du lac de la Crégut et de son bassin versant pour un traitement de fond

■ Une laiterie qui a tout compris

La laiterie WALCHLI située sur la commune de Condat (15) collecte 20 000 000 litres de lait auprès de 200 producteurs laitiers de la zone AOC pour produire du St Nectaire laitier et du Cantal. 173 000 litres/jour d'eaux usées étaient rejetées directement à la rivière la Rhue sans traitement (soit un rejet équivalent à 12 000 habitants) et généraient une qualité des eaux passable en aval de Condat. La Rhue, affluent de la Dordogne, est connectée à la retenue de Bort les Orgues par des conduites forcées et contribue à l'eutrophisation de la retenue de Bort les Orgues.

Ce gros point noir était recensé dans le programme d'actions du contrat de rivière. Afin de contribuer efficacement à la reconquête de la qualité des eaux de la Rhue et valoriser l'image de l'entreprise et de ses fromages produits, une station d'épuration a été créée et inaugurée en mai 2006. Un système d'assainissement de type biologique a été mis en place et les boues sont stockées puis valorisées par épandage agricole. Ce dispositif est utilisé maintenant comme outil de valorisation de la laiterie.

Le coût de l'opération, de 1 390 100 €, a été financé par la laiterie WALCHLI avec des aides de la Région Auvergne (FEDER), de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du Conseil Général du Cantal.



Inauguration de la laiterie
WALCHLI le 11/05/06

DOSSIER

Effluents fromagers : un programme innovant en marche

Une production fromagère forte et diversifiée

L'amont de la Dordogne, située en zone sensible, est un territoire accueillant 125 000 bovins gérés par 1931 exploitants agricoles (données RGA 2000). Parmi ces exploitants, 161 produisent du fromage de qualité de 5 types d'AOC, le St Nectaire, le Cantal, le Salers, la Fourme d'Ambert et le Bleu d'Auvergne. Cependant en utilisant les 118 845 milliers de litres de lait, il est produit en parallèle 3 types d'effluents qui polluent de manière diffuse les cours d'eau du territoire :

- 22 000 m3 de lactosérum sont produits soit l'équivalent de 36200 habitants,
- 100 000 m3 d'eaux blanches sont produits, soit l'équivalent de 6 500 habitants,
- des eaux vertes, lisier et fumier sont produits, soit l'équivalent de 90 000 habitant.

Ces effluents représentent une pollution brute de 132 000 équivalent habitant et contribue à la dégradation de la qualité des eaux de la retenue de Bort les Orgues. Pour lutter contre son eutrophisation et respecter les objectifs de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau, l'atteinte du bon état des eaux en 2015, une amélioration de la gestion des effluents fromagers est impérative.

Une mobilisation des producteurs fromagers

Avec la contribution active des producteurs fromagers du territoire, un diagnostic des exploitations a été réalisé en 2005, conformément aux prescriptions du contrat de rivière, par le bureau d'études NCA sous la maîtrise d'ouvrage d'EPIDOR. Les résultats de l'étude révèlent qu'il est nécessaire :

- de mettre en place un programme d'actions sur 5 ans sur le territoire du contrat de rivière qui soit incitatif et opérationnel pour 100 producteurs (20 par an),
- que ces actions soient le traitement ou la valorisation sur place de tous les effluents des exploitations fromagères, dont le lactosérum, les eaux blanches et les effluents d'élevage (Cf systèmes de traitement et de valorisation décrits ci-dessous),

- que pour réaliser des épandages aux bonnes périodes de l'année pour utiliser les effluents comme des engrais et non comme des déchets, une capacité de stockage de 6 mois permettra une bonne valorisation agronomique.

Des financements incitatifs

Compte tenu de la répartition des producteurs fromagers sur l'amont de la Dordogne, le programme effluents fromagers est prévu uniquement sur les parties du Puy de Dôme et du Cantal situées sur le territoire du contrat de rivière.

Les élus de la Région Auvergne, des Conseils Généraux du Puy de Dôme et du Cantal ainsi que l'Agence de l'Eau Adour Garonne ont discuté et négocié durant l'année 2006 le plan de financement prévisionnel du programme, les modalités de mise en oeuvre et de coordination. Ces aides comprises entre 50 et 75% permettront d'aller au-delà de la réglementation et de garantir une bonne gestion de tous les effluents fromagers.

Une notification européenne en cours

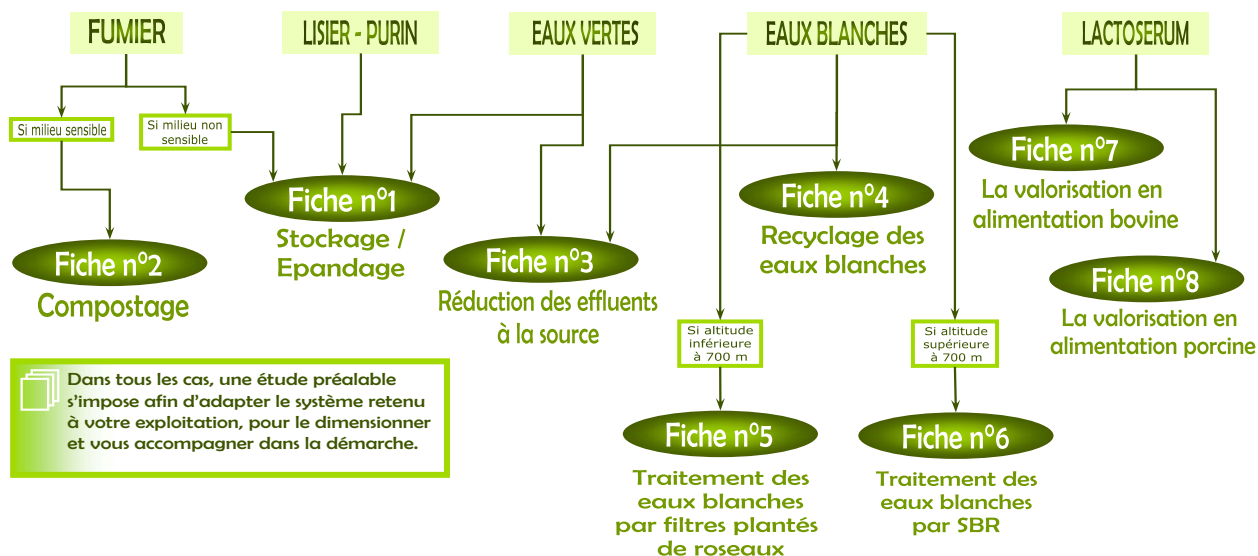
Afin de garantir les taux de financement très incitatifs, au titre de la protection de l'environnement, une notification à l'Europe a été nécessaire. La demande a été envoyée en novembre 2006 et après 3 échanges avec le Ministère de l'Agriculture en début d'année 2007, nous attendons à ce jour la réponse finale de la Commission Européenne.

La mise en oeuvre du programme

Dès validation par la Commission Européenne des taux de financement du programme, les exploitations fromagères pourront bénéficier de ces aides et pourront engager l'amélioration de la gestion de leurs effluents fromagers. Pour cela chaque agriculteur est invité à prendre contact avec EPIDOR, l'établissement public en charge de la coordination du programme effluent fromager sur le territoire du contrat de rivière Haute Dordogne.

Pour en savoir plus: Fiches téléchargeables sur le site internet d'EPIDOR: www.eptb-dordogne.fr dans la rubrique ACTIONS, page CONTRAT DE RIVIERE HAUTE DORDOGNE, documentation

Les systèmes de traitement adaptés au contrat de rivière Haute-Dordogne



Interview de Danielle MULLER, Présidente du SIVOM Haute Dordogne

Quelles sont les actions que vous avez engagées avec l'aide du contrat de rivière ? Sont elles terminées ?

Le SIVOM Haute Dordogne a poursuivi son action relative à l'amélioration de l'assainissement de la vallée de la Haute Dordogne en réalisant, conformément au Contrat de Rivière, la mise aux normes européenne de la station d'épuration par l'adjonction d'un étage de traitement de l'azote et du phosphore. Ces travaux seront achevés dans le courant du 2^{ème} semestre 2007.

Parallèlement, une déclaration d'intérêt général, en cours d'instruction, doit permettre d'entreprendre dès cette année une première tranche de travaux d'aménagement des berges et du lit de la Dordogne sur le territoire des communes du Mont Dore et de la Bourboule.

Le dernier problème, et non des moindres, concerne l'élimination des eaux claires parasites sur les réseaux d'assainissement des communes du Mont Dore, de la Bourboule et de Murat le Quaire, que le syndicat compte désormais parmi ses compétences.



Inauguration de la pose de la première pierre de la mise aux normes de la station d'épuration du SIVOM Haute Dordogne le 30/05/06

Qu'avez-vous pensé de la journée de formation sur la lutte contre la Renouée du Japon ? Souhaitez-vous renouveler l'expérience ?

Cette action extrêmement positive, a permis de sensibiliser la population ainsi que les professionnels, notamment des services techniques du Mont Dore et de la Bourboule, aux méthodes à employer pour lutter contre la prolifération de cette plante invasive. Cette journée de formation a été l'occasion d'un véritable échange d'expériences, et a permis de connaître un certain nombre de règles à respecter pour éviter sa prolifération (coupe régulière de cette plante sans la rejeter dans la rivière, pour l'épuiser, et plantation d'arbustes locaux pour l'empêcher de se développer à la lumière). Si aujourd'hui sur ce plan, l'expérience a porté ses fruits, il est vrai que les acteurs de cette journée sont demandeurs d'une nouvelle rencontre pour restituer leurs acquis et conforter leur point de vue.



Journée de formation sur la Renouée du Japon le 25/04/06



Sous l'aile du dragon

POLEMIQUE SUR LA SANTOIRE

Le Coulobre a été contacté par l'Association Dordogne Vivante concernant le projet de création d'une centrale hydroélectrique sur la Santoire, affluent de la Rhue, à St Bonnet de Condat (15). Cette association s'alarme sur le bien fondé de ce projet et relève l'incompatibilité entre deux directives. Le Coulobre vous livre les arguments développés par l'association : malgré l'existence de 13 barrages sur le bassin versant de la Rhue qui perturbent déjà la Santoire en bon état au titre de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau, une enquête publique vient d'être menée ! La Directive sur les énergies

renouvelables est utilisée pour favoriser le projet alors qu'il existe d'autres types d'énergies renouvelables qui peuvent être aussi efficaces. Une optimisation des ouvrages existants permettrait aussi de produire plus d'électricité et une politique de réduction de la consommation d'énergie pourrait être engagée. Le Coulobre s'associe aux souffrances futures de la Santoire

LES CANONS A NEIGE QUI TIRENT : ... A COURT TERME

Pour assurer les saisons hivernales de plus en plus aléatoires avec le réchauffement climatique, le Coulobre a constaté que les canons à neige se multiplient (Mont Dore, Chastreix...). Ils pompent l'eau de la rivière Dordogne ou de ses

Les pieds dans l'eau le long du Chavanon

Le 18 mai 2006, une journée d'information à Merlines (19) a réuni 45 personnes, collectivités, associations de pêche et organismes socioprofessionnels, autour de la gestion des milieux aquatiques.

Les participants ont partagé avec satisfaction les enjeux et les modalités techniques, administratives et financières de la gestion des cours d'eau et de la gestion des zones humides. Les "pieds dans l'eau" chacun est ensuite parti à la recherche d'habitats et de traces de loutres dans les Gorges de l'Eau Adour Garonne en compagnie de Christian BOUCHARDY, qui a fait découvrir avec intérêt une espèce emblématique et un milieu sauvage.

Nous remercions tous les intervenants pour la qualité de leur prestation, la Communauté de Communes Ussel Meymac, le CEPA, EPIDOR, l'Agence de l'Eau Adour Garonne, les départements et les régions.

Un document de séance est disponible sur simple demande auprès d'EPIDOR.



Réunion d'information du 18 mai 2006 à Merlines (19)

Un rassemblement autour de la retenue de Bort les Orgues

La retenue de Bort les Orgues, 2^{ème} plus grande retenue de France en volume, est située aux confins de 3 départements, le Cantal, le Puy de Dôme, la Corrèze et de 2 régions, l'Auvergne, le Limousin. Ce territoire, de 1073 ha, est exceptionnel d'un point de vue paysager, historique et patrimonial. Bien qu'il soit un atout majeur pour les Régions et le Massif Central, sa valorisation actuelle n'est pas à la hauteur de ce que l'on pourrait espérer.

Malgré la complexité du territoire, le comité de rivière a engagé une réflexion depuis 2004 sur le développement touristique de la retenue. En 2006, un diagnostic a été réalisé par EPIDOR et, à la demande du comité de rivière, il a été présenté aux élus des 10 communes et 4 communautés de communes riveraines lors d'une journée de concertation le 14/11/06. Les élus ont été séduits par le projet de mise en place d'une itinérance douce autour de la retenue pour favoriser l'attractivité du territoire tout en préservant le milieu naturel. Pour que ce projet devienne réalité, il doit maintenant être porté par tous les acteurs, élus et socioprofessionnels, du pourtour de la retenue de Bort les Orgues.

L'étude est téléchargeable sur le site internet d'EPIDOR.



Visite du Château de Val lors de la journée de concertation du 14/11/06

duction d'herbe de qualité servant à l'alimentation des bovins et donc indirectement à la fabrication de fromages de qualité. Les apports d'engrais ou d'autres nutriments sur cette herbe, pratique qui semble se développer sur les alpages, pourraient avoir des répercussions sur la flore microbienne du lait et donc sur la qualité des fromages. Ce risque va être étudié par le Pôle Fromager.

REMUE MÉNAGE AUTOUR D'UNE BD

Le dragon se réjouit que l'Association Remue Ménagement sur la Dordogne introduit avec EPIDOR un nouveau roman d'aventure intitulé «La Dordogne, le Coulobre et les 7 Déchets Capitau » à lire sur le site internet d'EPIDOR.

Baignades interdites: passons à la vitesse supérieure pour améliorer la qualité des eaux

Les études préalables au contrat de rivière révélait une qualité des cours d'eau globalement bonne, grâce à la capacité auto-épuration des cours d'eau (capacité des cours d'eau à dégrader une pollution). Cependant des pollutions chroniques et des pollutions diffuses généraient des risques d'eutrophisation de la retenue de Bort les Orgues (apports en phosphore dus pour 76 % aux activités agricoles, 8% aux activités domestiques et 12 % aux activités industrielles). Cette retenue est inscrite dans le SDAGE Adour Garonne comme étant une zone sensible à l'eutrophisation (mesure B7).

Les Elus et les partenaires du territoire de l'amont de la Dordogne ont donc créé le Contrat de Rivière Haute Dordogne pour lutter contre l'eutrophisation de la retenue de Bort les Orgues et aider à engager des actions efficaces.

Afin d'assurer cette efficacité, un suivi de la qualité des eaux est réalisé. Il permet de connaître l'évolution de la qualité des eaux superficielles et d'apprécier les variations de la qualité du milieu au regard des investissements réalisés notamment sur les améliorations des assainissements domestiques, industriels et agricoles. 8 points de mesures ont été mis en place en complément du Réseau National de Bassin (RNB), du Réseau Complémentaire des Agences de l'Eau (RCA) et des Réseaux Complémentaires Départementaux (RCD)

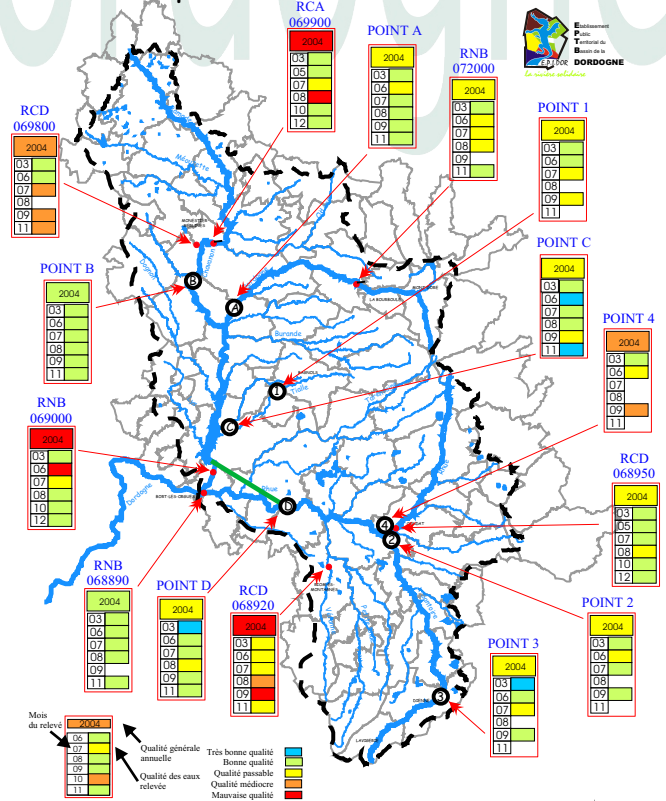
Pour la première année du contrat, en 2004, un point «zéro» a été réalisé avant le démarrage des actions. Les résultats révèlent que la qualité des eaux sur la Haute Dordogne est passable avec des secteurs en mauvaise qualité comme la Véronne en aval de Riom es Montagne, le Chavanon vers Merlines et la Dordogne en aval de Bort les Orgues. Il a été constaté aussi en août et septembre 2004 un développement d'algues vertes (des cyanobactéries) au niveau de la retenue de Bort les Orgues, signe d'une eutrophisation. La plage du site des Aubazines a été fermée et interdite à la baignade par la DDASS 19.

En 2004 et en 2005 l'analyse des flux indique que les apports en azote et en phosphore proviennent majoritairement de la Rhue et du Chavanon et dans une moindre mesure de la Dordogne. Il apparaît donc prioritaire de concentrer les actions au niveau des bassins versants de la Rhue et du Chavanon.

A notre grand désespoir la qualité des eaux du territoire ne s'améliore pas, bien au contraire, elle s'est dégradée depuis les études préalables de 1998-99. Il devient urgent d'engager les actions de reconquête de la qualité de l'eau tant d'un point de vue domestique, industriel et agricole. Un appel SOS est lancé à tous les maîtres d'ouvrage pour qu'ils réalisent leurs travaux en urgence afin de garantir aux générations futures un territoire de qualité.

Les bilans sont téléchargeables sur le site internet d'EPIDOR.

Bilan de la qualité des eaux année 1



Appréciation de la qualité par le Système d'Evaluation de la Qualité (SEQ) EAU de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (SEQ EAU 32 bits, version 1.13.08.03/08/99)

Check-up du lac de la Crégut et de son bassin versant pour un traitement de fond

Des phénomènes d'envasement et d'eutrophisation du lac de la Crégut (15) sont étudiés par l'Université de Clermont Ferrand sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes Sumène Artense afin de déterminer leurs origines. L'étude permettra de trouver des solutions pour améliorer la qualité des eaux du territoire et assurer la pérennité des activités nautiques et touristiques (baignade) du lac de Lastioules situé en aval. L'étude démarrée en décembre 2005, devrait s'achever à l'automne 2007. Les premiers résultats révèlent que le lac de la Crégut stocke 90% des matières en suspension (flux moyen sur 6 mois), fonctionne comme un décanteur. Des propositions techniques et financières seront recherchées et discutées avec les partenaires du territoire pour trouver la solution la plus adaptée pour réduire ce phénomène.



Prélèvements sur le lac de la Crégut par l'Université de Clermont Ferrand le 19/09/06

EPIDOR - Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne
BP 22, 15 200 Mauriac
04.71.68.01.94
epidor.hd@eptb-dordogne.fr

Animatrice du contrat de rivière :
Viviane BATTU
V.battu@eptb-dordogne.fr

Permanence à la mairie du Mont Dore le premier mardi de chaque mois
(10-12h, 14-16h)

Cette lettre est financée par les Agences de l'Eau, la Région Auvergne et les Départements.



EPIDOR
la rivière solidaire

EPIDOR est un établissement public qui regroupe les six départements traversés par la Dordogne (63, 15, 19, 46, 24, 33). Son but : favoriser un développement coordonné et durable du bassin de la Dordogne.

L'établissement est administré par les conseillers généraux membres et il est aujourd'hui présidé par Bernard Cazeau, Sénateur de la Dordogne et Président du Conseil général de la Dordogne.

Il a reçu le mandat de favoriser la concertation, de renforcer les partenariats et d'offrir un service de conseil et d'accompagnement technique et scientifique ouvert à tous. Il dispose d'une équipe des spécialistes de la gestion de l'eau.

Retrouvez cette lettre et d'autres informations sur le site www.eptb-dordogne.fr